

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2018**

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Date de la convocation : 10 janvier 2018

Présents : G. BOUDIER, N. MICHEL, P. JOUBERT, E. DODINET, JL. ALLANIC, M. FOUGERON, M. NALATO, G.DABARD, J. LAROUSSE, N. LE GUILLANTON, A. POILLERAT, M. DA SILVA, A. DE LIMA, V MULLER, J. LANDRY

Absents : L. PARREAU (pouvoir à G. BOUDIER), A. RIBEIRO (pouvoir à M. FOUGERON), J. SEJOURNÉ

Secrétaire de séance : N. MICHEL

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le DIX-HUIT JANVIER à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard BOUDIER, maire.

Adoption du compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

01-2018 : BUDGET PRINCIPAL 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°3

-vu le budget « PRINCIPAL » voté le 23 Mars 2017

Afin de régulariser les opérations financières relatives à un dégrèvement de la Taxe d'Habitation sur Les Logements Vacants, il convient de régulariser les opérations comptables comme indiqué ci-dessous.

DM 3 BUDGET COMMUNAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-815231 : Entretien et réparations voiries	622,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	622,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7391172 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00 €	622,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	622,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	622,00 €	622,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus.

02-2018 : BUDGET EAU POTABLE – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Vu les certificats d'irrécouvrabilité de la Trésorerie en date du 21 Novembre 2017, concernant l'impossibilité de recouvrer les créances suivantes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeur pour les impayés de factures d'eau s'élevant à 125.76 €.

03-2018 : PROJET SCOLAIRE – EMPRUNTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'extension et la rénovation du groupe scolaire Paul Fort, il est opportun de souscrire un emprunt d'un montant de 655 000 € ainsi qu'un crédit relais d'un montant de 1 000 000 € afin d'assurer le préfinancement des subventions et du FCTVA liés au projet

Après analyse de toutes les offres et après avoir pris connaissance des propositions de financement établies par le CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE :

1. un prêt à taux fixe d'un montant de *SIX CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS* (655 000.00 €), dénommé « le PRET »
2. ainsi qu'un crédit relais d'un montant de *UN MILLION D'EUROS* (1 000 000 €) dénommé « le CREDIT RELAIS»

Le PRET comporte les caractéristiques suivantes :

- Montant : 655 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux fixe : 1.64 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Type d'amortissement : Echéances constantes
- Base de calcul : 30/360
- Frais de dossier 655.00 €

Le CREDIT RELAIS comporte les caractéristiques suivantes :

- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 3 ans
- Taux fixe : 0.53 %
- Périodicité des échéances : annuelle
- Type d'amortissement : au plus tard au terme déterminé dans le contrat
- Base de calcul / 30/360
- Frais de dossier : 800.00 €

Le Maire est autorisé à signer les contrats de PRET et est habilité à signer toutes les opérations relatives à ces emprunts

04-2018 : PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DU FONDS D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT COMMUNAL

Le Maire informe l'ensemble des membres du conseil municipal du projet d'installation d'un panneau d'information lumineux.

Il expose alors à l'assemblée que ces travaux sont éligibles au titre du *Fonds Départemental d'Aide A L'équipement Communal*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux ci-dessous exposé :

- Fourniture du Panneau lumineux double face	10 776.00 € HT
- Installation et pose	945.75 € HT
- COUT TOTAL DES TRAVAUX	11 721.75 € HT
FINANCEMENTS	
- Fonds Départemental d'Aide A L'équipement Communal	9 377.40 € (soit 80%)
- Reste à Charge de la commune	2 344.35 €

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental au titre du *Fonds Départemental d'Aide l'équipement Communal*

DECIDE l'inscription au budget primitif de l'exercice 2018.

05-2018 : MISE EN ACCESSIBILITE SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DU FONDS D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT COMMUNAL

- Maitrise d'œuvre	2 690.00 € HT
- Mission Contrôle technique	1 050.00 € HT
- Estimation des travaux Sanitaires (suivant le diagnostic établi en 2014 par la Communauté de Communes)	11 080.00 € HT
- Remplacement de la porte d'entrée	3 702.20 € HT
- COUT TOTAL DES TRAVAUX	18 522.20 € HT

FINANCEMENTS

- Fonds de concours intercommunal	3 320.00 €
- <i>Fonds Départemental d'Aide A L'équipement Communal</i>	11 497.76 €
- Reste à Charge de la commune	3 704.44 €

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental au titre du *Fonds Départemental d'Aide l'équipement Communal*

DECIDE l'inscription au budget primitif de l'exercice 2018.

06-2018 : PROJET SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU LOIRET

Le Maire informe l'ensemble des membres du conseil municipal que Les travaux d'extension du groupe scolaire Paul Fort sont lancés.

Il expose alors à l'assemblée que ces travaux sont éligibles au titre du *Fonds Départemental d'Aide A L'équipement Communal*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel relatif à la phase 1 - VRD / Gros-Œuvre, ci-dessous exposé :

- Cout total VRD (avec options)	163 812,00 € HT
- Cout total Gros-Œuvre	386 483,81 € HT
- COUT TOTAL DES TRAVAUX	550 295.81 € HT
FINANCEMENTS	
- Réserve parlementaire	12 000.00 €
- DETR	250 000.00 €
<i>Fonds Départemental d'Aide A L'équipement Communal</i>	230 636.00 € (80%)
- Reste à Charge de la commune	57 659.81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental au titre du *Fonds Départemental d'Aide l'équipement Communal*

07-2018 : RUE DE L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DES CREDITS D'ETAT

Le Maire informe que des travaux d'aménagement de sécurité identiques à ceux mis en place Rue de la Poste, sont prévus Rue de l'église.

50 % du montant des travaux et dans la limite de l'enveloppe attribuée par canton. Il s'agit de crédits d'Etat dont les propositions de répartition sont confiées aux Conseillers Départementaux en conférence cantonale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental au titre du *des produits des amendes de police*

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

Affiché le 24 JANVIER 2018, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du CGCT